



PARIS, VIII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone : 514,36 — 524,45

# DE ROUBAIX-TOURCOING

LILLE  
15, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone : 672

## « L'ACCUSATIF »

C'est le sobriquet que les étudiants de l'Université d'Orléans, donnaient jadis à leur condisciple Calvin.

Ce précoce malfaiteur, en effet, qui devait plus tard faire dresser sur les places publiques de Genève des potences avec cet insigne écriture : *Pour qui dira du mal de Monsieur Calvin, se réduira déjà dès l'adolescence comme un virtuose de la délation.*

Ses camarades l'exécutaient.

Et quand, en 1840, il fut installé définitivement à Genève, il n'eut rien de plus pressé que d'établir un tribunal d'inquisition et de police qu'il décora du nom de Consistoire.

Et les douze Anciens, qui devaient faire partie de cet aéroplane, juraient, en entrant en charge, de rapporter au Consistoire toute chose digne d'être récitée.

Sous ces hauts délateurs et inquisiteurs fonctionnait toute une armée de sycophantes subalternes, répartis entre la ville et la campagne, et dont l'emploi consistait à prendre note des péchés commis contre Dieu et contre la république pour les dénoncer à l'autorité.

Les dénonciateurs ne cachaient derrière les haies, dans les coins de rue, pour surprendre les blasphémateurs. Or, étaient surtout réputés blasphémateurs ceux qui se permettaient quelque parole de critique contre Calvin et ses co-régents français, ces martyrs de l'Évangile.

Luther, l'autre patron du protestantisme, était un professionnel du même vice, et, au témoignage d'Henri VIII d'Angleterre, si l'hérésie allemande détestait si fort l'épître de saint Jacques, ce n'est pas tant à cause de l'affirmation qu'elle contient concernant l'extrême-onction, qu'à cause des dures vérités qu'elle y trouve contre les abus de la langue, « malinquin, plein d'un venin mortel ».

« Voilà, dit le royal Défenseur de la foi qui devait lui-même tomber si bas, ce qui indispose Luther : l'apôtre le dépeint comme s'il l'avait vu ! »

C'est donc bien décidément un vice huguenot que la délation. C'est l'esprit de la secte qu'il a introduit dans nos mœurs publiques et en a consolidé une certaine manière de penser, et d'être, et de vivre.

C'est lui qui a entretenu chez nous la mauvaise graine des accusatifs, et chaque fois que l'esprit calviniste a prédominé dans nos pouvoirs publics, la délation s'y est épanouie en une superbe floraison.

Aujourd'hui, elle s'introduit, elle règne partout. L'Université en est gagnée surtout dans le personnel de l'enseignement primaire aux destinées duquel président depuis vingt ans des protestants.

Les administrations publiques sont également infestées de dénonciateurs, principalement celles auxquelles les citoyens confient leurs secrets.

Dans le personnel si honorable et si méritant des postes et des télégraphes, il y a des équipages d'inquisiteurs qui violent quotidiennement le secret des lettres et des dépêches au profit des gouvernants.

Qu'on le sache bien, la poste n'est plus sûre pour personne.

Mais ce sont les hommes politiques qui sont l'objet des attentions particulières du cabinet noir. Nous en connaissons notamment un des plus honorables qui ne peut plus guère recevoir une lettre intacte.

Nous-même, chétif, avons reçu la semaine dernière deux lettres portant des traces évidentes d'effraction.

Mais à ces investigations par violation de secret professionnel se joignent celles, plus insupportables encore, des auctes de mouchards qui s'attachent au pas de tous ceux qui sont répétés jouer un rôle politique défavorable au ministère.

## DIEU CHASSÉ DE LA MARINE

Pour qui ne lirait que le rapport du ministre de la Marine à M. le président de la République, en date du 5 novembre 1904, et la circulaire du même ministre, en date du 11 janvier 1904, M. de Lanessan prendrait grand souci de la liberté de conscience, et ne tendrait qu'à assurer à tous les hommes de la flotte l'exercice du culte de leur choix.

Mais quand on jette les yeux sur le décret publié à l'Officiel d'aujourd'hui, 6 novembre, et sur l'arrêté pris par le ministre de la Marine, le 5 novembre 1904, on s'étonne à bon droit que le respect de la liberté de conscience exige un aussi grand nombre de suppressions d'articles au décret du 30 mai 1885 sur le service à bord, et à l'arrêté ministériel du 24 juin 1885 sur le service intérieur à bord des bâtiments de la flotte.

Autrefois, on méprisait donc bien la liberté de conscience, pour que son respect exige tant d'annulations de mesures anciennes !

J'ai donc eu la curiosité de rechercher quels étaient les articles supprimés ; je me suis procuré, à cet effet, le décret du 30 mai 1885, et l'arrêté du 24 juin 1885, et de la lecture de ces deux documents, il est résulté, avec une lumineuse clarté :

1° Que le rapport et la circulaire de M. de Lanessan sont le comble de la duplicité ;

2° Qu'en réalité, la prière, la messe, l'enseignement religieux, et plus généralement le respect dû à la religion, sont supprimés à bord, non pas par un libéral, préoccupé d'assurer à tous la liberté de conscience, mais par le pire des sectaires.

3° Que le pire des sectaires qui n'a pas craint de supprimer la liberté de conscience est doublé du pire des hypocrites qui s'est bien gardé de dire la nature des mesures odieuses qu'il ne reculait pas à prendre.

On lit en effet dans le décret du 5 novembre courant que les paragraphes 2 et 4 de l'article 277 du décret du 30 mai 1885 et de l'article 2 de l'article 670 sont supprimés.

Cette suppression vous laisse-t-elle, n'est-ce pas ? Vous lisez les articles supprimés, et vous saurez le cœur soulevé d'indignation ; car ces heures sacrées à la prière sont dites à haute voix et que le service divin soit célébré les dimanches et fêtes lorsque le temps et les circonstances de la navigation le permettent.

Paragraphe 4. — Lorsqu'il y a point d'amouiller à bord, il désigne la personne du bord qui remplira les fonctions de chapelain.

Supprimé les paragraphes 2 et 4, et avec eux supprimés la prière quelconque et commun, supprimés les messes les dimanches et fêtes.

Art. 672, § 2. — Le matin, pendant l'inspection, le soir, au branle-bas, l'Amouiller récite la prière devant l'équipage ; le commandant désigne la personne qui doit le remplacer en cas d'empêchement.

Supprimé le paragraphe 2, et, à sa suite, dans la circulaire ministérielle, toutes les attributions de l'amouiller supprimées, l'exercice de tous ses droits et de tous ses devoirs également supprimés !

L'arrêté de M. de Lanessan ne supprime pas moins de 5 articles et de 6 paragraphes d'articles de l'arrêté de 1884, et ce pour faire respecter la liberté de conscience !

Les paragraphes 2, 4 et 6 de l'article 348 sont supprimés.

Le paragraphe 2 et le paragraphe 4 ont trait aux honneurs à rendre par la garde pendant la célébration de l'office divin.

Des honneurs à rendre au bon Dieu et n'en faut plus, comme disent les amis de M. de Lanessan, et comme il dirait lui-même, si les exigences de la tenue à l'Officiel ne le contraignaient à quelque réserve.

Quant au paragraphe 6, sa suppression est la dernière des monstruosités.

Art. 348, § 6. — Le pavillon de la messe remplace à la corne le pavillon national pendant toute la durée du service divin ; aucun canon ne doit accoster pendant ce pavillon flotte, et l'on évite, autant que possible tout ce qui peut être une cause de trouble ou de bruit à bord.

C'était une heure de piété fraternelle et touchante que celle du pavillon de la messe donnait le signal. Tous les bâtiments privés d'amouillers voyaient le drapeau de la messe et étaient mis à même de s'associer aux prières de ceux qui avaient le bonheur d'assister à l'office divin.

## LA CENSURE

Toute une certaine presse, même ministérielle, pour qui le théâtre est un sacré-sacré, pousse en ce moment d'effroyables clameurs parce que la censure a interdit une pièce où on exhibait par trop d'horreurs physiques et morales.

« Qu'est-ce, crient-ils, que cette vieille institution qui vient se mettre au travers de la liberté ? »

Nous n'avons pas à défendre la censure, et en voyant parfois ce qu'elle laisse passer, on se demande ce que peuvent bien être les obscénités qu'elle retient.

Ce qui nous paraît plus curieux d'observer, c'est que tous ces gens qui se précipitent à la défense de la liberté pour une pièce de théâtre interdite, trouvent tout naturel, estiment même très légitime que l'on supprime la liberté de la chaire, la liberté des processions, la liberté de l'enseignement, la liberté de la vie religieuse.

Pour eux, la seule liberté qui mérite d'être défendue, c'est celle de l'obscénité.

C'est le vieux *Protes et Circenses* de toutes les décadences, place aux mimes, aux bateleurs et histrions. Qu'avons-nous besoin d'être des citoyens libres si nous avons la sportule et le cirque !

Les barbares mirent ordre à cela. Ils recommencèrent.

## LE PRÉSIDENT CHASSE

Le président de la République chasse aujourd'hui dans les liras de Marly avec les membres du corps diplomatique.

Parmi les invités, nous citerons : le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne ; M. Delyannis, ministre de Grèce ; M. de Souza-Rosa, ministre de Portugal ; M. Nartakine, premier conseiller de l'ambassade de Russie ; le comte Roussard de Bellot, représentant de la République de Saint-Marin ; M. Waldick-Rousseau, président du Conseil ; le général Brugère ; le général Faure-Biguet ; le commandant Lamy, officier d'ordonnance du président de la République, etc., etc.

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 novembre. — Le Conseil des ministres examina dans sa réunion habituelle, qui a lieu cet après-midi, les propositions de la France transmises par M. Bapat. (Agence Nationale.)

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Vienne, 6 novembre. — Le gouvernement autrichien a reçu dans les vingt-quatre heures une note du gouvernement français au sujet du conflit franco-turc.

La Porte, de son côté, fait savoir télégraphiquement que elle adresse une protestation formelle à toutes les puissances contre l'agression du gouvernement français, en déclarant toutes les responsabilités dans les complications qui pourraient se produire.

LES CONGRÉGATIONS

Le Conseil général du Var vient de prendre des résolutions odieuses, dont la teneur est transmise en ces termes à l'Agence Paris-Neuchâtel :

« L'engagement des Conseils municipaux à refuser tout avis favorable, relatif à l'autorisation que le gouvernement leur demandera, au nom des Congrégations établies dans le département.

« Il invite les représentants de son pays, notamment ceux du département du Var, à repousser énergiquement toute demande d'autorisation qui serait présentée devant les Chambres.

« Désirant à nouveau affirmer ses sentiments anticongrégationnistes, et estimant qu'il n'est pas de son devoir, sans retard, le budget des cultes, rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et nationaliser le bien de malinmorté dont le développement excessif est devenu un véritable danger national.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le Temps écrit à propos des décrets de M. Millerand :

« Par voie de décrets, un ministre a tranché ces questions, et il l'a fait dans un esprit opposé à celui de la Révolution.

« Tout travailleur ouvrier ou patron, non affilié à un Syndicat, se voit exclu du vote pour l'élection aux Conseils du travail, bien que les décisions de ces Conseils soient déclarées valables pour la profession tout entière.

« C'est tout au plus si une loi, dans le droit

## LA JOURNÉE

L'Officiel d'aujourd'hui contient un décret et un arrêté ministériel qui suppriment toute tradition comme toute pratique religieuse dans la marine : la prière, la messe, les honneurs à la religion, le hissage du pavillon de la messe, l'instruction religieuse, la faculté de la recevoir. C'est la guerre à Dieu plus radicalement absolue.

Le Chambé a continué mardi la discussion générale du projet sur la marine marchande, et après un long discours de M. Therry, rapporteur, cette discussion a été renvoyée à jeudi.

Nous trouvons un extrait du rapport général sur le budget. L'auteur, M. Merlot, affirme la nécessité de dénoncer de maintenant le Concordat et d'établir une loi sur la police des cultes autre que réglant la situation des personnes. Selon lui, « cette œuvre n'est pas au-dessus des forces du Parlement, et la séparation des Églises et de l'État, inscrite dans le programme de Gambetta, peut être accomplie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1905, non par simple suppression de crédits, mais par une loi législative. »

« Ces projets sont dans doute prématurés, mais nous y arriverons. »

Le Sénat, hier, a adopté une proposition de loi sur les vétérinaires et a voté une de 45 millions de crédits supplémentaires.

Nous avons aujourd'hui quelques renseignements sur le maréchal de l'armée Gallard et son heureux arrivée à Mytilène.

Tout la presse européenne a paru deux ou trois fois dans l'importance, se montre sympathique à l'action de la France.

Lord Kitchener envoie de nouveaux détails sur la défaite de la colonne Benson. Il n'arrive pas à diminuer l'importance de ce désastre.

Le correspondant de « Matin » à Londres se dit étonné de démentir que la Turquie ait invité l'Angleterre à remplir les conditions de la convention de Londres de 1878 par laquelle la Grande-Bretagne garantissait au Sultan l'intégrité de ses possessions d'Asie.

Le Tammany de New-York est battu dans l'élection du maire de cette grande cité. Son candidat, M. Shepard, est vaincu par M. Low qui a obtenu 206 748 voix quand le candidat de Tammany n'en obtint que 128 000. On peut espérer que les soubresauts pratiques de Tammany vont disparaître.

Une dépêche de Pékin, 6 novembre, n° 40, annonce que Li-Hung-Chang est mort.

## ROMA

Une lettre de M. le Pape à Mgr Chapelle. La *Fœde della Verità* du 5 novembre nous apporte le texte d'une lettre du Pape en date du 18 octobre à Mgr Chapelle, délégué apostolique aux Philippines.

Le Pape se réjouit que Mgr Chapelle ait excellamment accompli sa mission, malgré les difficultés, et il le félicite de son dévouement. La *Fœde della Verità* assure que Mgr Chapelle va regagner la Nouvelle-Orléans, tandis que Mgr Sbarretti sera délégué aux Philippines.

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 novembre. — Le Conseil des ministres examina dans sa réunion habituelle, qui a lieu cet après-midi, les propositions de la France transmises par M. Bapat. (Agence Nationale.)

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Vienne, 6 novembre. — Le gouvernement autrichien a reçu dans les vingt-quatre heures une note du gouvernement français au sujet du conflit franco-turc.

La Porte, de son côté, fait savoir télégraphiquement que elle adresse une protestation formelle à toutes les puissances contre l'agression du gouvernement français, en déclarant toutes les responsabilités dans les complications qui pourraient se produire.

LES CONGRÉGATIONS

Le Conseil général du Var vient de prendre des résolutions odieuses, dont la teneur est transmise en ces termes à l'Agence Paris-Neuchâtel :

« L'engagement des Conseils municipaux à refuser tout avis favorable, relatif à l'autorisation que le gouvernement leur demandera, au nom des Congrégations établies dans le département.

« Il invite les représentants de son pays, notamment ceux du département du Var, à repousser énergiquement toute demande d'autorisation qui serait présentée devant les Chambres.

« Désirant à nouveau affirmer ses sentiments anticongrégationnistes, et estimant qu'il n'est pas de son devoir, sans retard, le budget des cultes, rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et nationaliser le bien de malinmorté dont le développement excessif est devenu un véritable danger national.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le Temps écrit à propos des décrets de M. Millerand :

« Par voie de décrets, un ministre a tranché ces questions, et il l'a fait dans un esprit opposé à celui de la Révolution.

« Tout travailleur ouvrier ou patron, non affilié à un Syndicat, se voit exclu du vote pour l'élection aux Conseils du travail, bien que les décisions de ces Conseils soient déclarées valables pour la profession tout entière.

« C'est tout au plus si une loi, dans le droit

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 novembre. — Le Conseil des ministres examina dans sa réunion habituelle, qui a lieu cet après-midi, les propositions de la France transmises par M. Bapat. (Agence Nationale.)

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Vienne, 6 novembre. — Le gouvernement autrichien a reçu dans les vingt-quatre heures une note du gouvernement français au sujet du conflit franco-turc.

La Porte, de son côté, fait savoir télégraphiquement que elle adresse une protestation formelle à toutes les puissances contre l'agression du gouvernement français, en déclarant toutes les responsabilités dans les complications qui pourraient se produire.

LES CONGRÉGATIONS

Le Conseil général du Var vient de prendre des résolutions odieuses, dont la teneur est transmise en ces termes à l'Agence Paris-Neuchâtel :

« L'engagement des Conseils municipaux à refuser tout avis favorable, relatif à l'autorisation que le gouvernement leur demandera, au nom des Congrégations établies dans le département.

« Il invite les représentants de son pays, notamment ceux du département du Var, à repousser énergiquement toute demande d'autorisation qui serait présentée devant les Chambres.

« Désirant à nouveau affirmer ses sentiments anticongrégationnistes, et estimant qu'il n'est pas de son devoir, sans retard, le budget des cultes, rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et nationaliser le bien de malinmorté dont le développement excessif est devenu un véritable danger national.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le Temps écrit à propos des décrets de M. Millerand :

« Par voie de décrets, un ministre a tranché ces questions, et il l'a fait dans un esprit opposé à celui de la Révolution.

« Tout travailleur ouvrier ou patron, non affilié à un Syndicat, se voit exclu du vote pour l'élection aux Conseils du travail, bien que les décisions de ces Conseils soient déclarées valables pour la profession tout entière.

« C'est tout au plus si une loi, dans le droit

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 novembre. — Le Conseil des ministres examina dans sa réunion habituelle, qui a lieu cet après-midi, les propositions de la France transmises par M. Bapat. (Agence Nationale.)

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Vienne, 6 novembre. — Le gouvernement autrichien a reçu dans les vingt-quatre heures une note du gouvernement français au sujet du conflit franco-turc.

La Porte, de son côté, fait savoir télégraphiquement que elle adresse une protestation formelle à toutes les puissances contre l'agression du gouvernement français, en déclarant toutes les responsabilités dans les complications qui pourraient se produire.

LES CONGRÉGATIONS

Le Conseil général du Var vient de prendre des résolutions odieuses, dont la teneur est transmise en ces termes à l'Agence Paris-Neuchâtel :

« L'engagement des Conseils municipaux à refuser tout avis favorable, relatif à l'autorisation que le gouvernement leur demandera, au nom des Congrégations établies dans le département.

« Il invite les représentants de son pays, notamment ceux du département du Var, à repousser énergiquement toute demande d'autorisation qui serait présentée devant les Chambres.

« Désirant à nouveau affirmer ses sentiments anticongrégationnistes, et estimant qu'il n'est pas de son devoir, sans retard, le budget des cultes, rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et nationaliser le bien de malinmorté dont le développement excessif est devenu un véritable danger national.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le Temps écrit à propos des décrets de M. Millerand :

« Par voie de décrets, un ministre a tranché ces questions, et il l'a fait dans un esprit opposé à celui de la Révolution.

« Tout travailleur ouvrier ou patron, non affilié à un Syndicat, se voit exclu du vote pour l'élection aux Conseils du travail, bien que les décisions de ces Conseils soient déclarées valables pour la profession tout entière.

« C'est tout au plus si une loi, dans le droit

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

Constantinople, 6 novembre. — Le Conseil des ministres examina dans sa réunion habituelle, qui a lieu cet après-midi, les propositions de la France transmises par M. Bapat. (Agence Nationale.)

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Vienne, 6 novembre. — Le gouvernement autrichien a reçu dans les vingt-quatre heures une note du gouvernement français au sujet du conflit franco-turc.

La Porte, de son côté, fait savoir télégraphiquement que elle adresse une protestation formelle à toutes les puissances contre l'agression du gouvernement français, en déclarant toutes les responsabilités dans les complications qui pourraient se produire.

LES CONGRÉGATIONS

Le Conseil général du Var vient de prendre des résolutions odieuses, dont la teneur est transmise en ces termes à l'Agence Paris-Neuchâtel :

« L'engagement des Conseils municipaux à refuser tout avis favorable, relatif à l'autorisation que le gouvernement leur demandera, au nom des Congrégations établies dans le département.

« Il invite les représentants de son pays, notamment ceux du département du Var, à repousser énergiquement toute demande d'autorisation qui serait présentée devant les Chambres.

« Désirant à nouveau affirmer ses sentiments anticongrégationnistes, et estimant qu'il n'est pas de son devoir, sans retard, le budget des cultes, rompre toute relation diplomatique avec le Vatican et nationaliser le bien de malinmorté dont le développement excessif est devenu un véritable danger national.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Le Temps écrit à propos des décrets de M. Millerand :

« Par voie de décrets, un ministre a tranché ces questions, et il l'a fait dans un esprit opposé à celui de la Révolution.

« Tout travailleur ouvrier ou patron, non affilié à un Syndicat, se voit exclu du vote pour l'élection aux Conseils du travail, bien que les décisions de ces Conseils soient déclarées valables pour la profession tout entière.

« C'est tout au plus si une loi, dans le droit

## INFORMATIONS DU SOIR

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'ÉCOLE FRANÇAISE À MYTILÈNE

Bien qu'il paraisse tout à fait vraisemblable que l'amiral Gallard, à l'heure actuelle, eût été entièrement les ordres qui lui ont été donnés par le gouvernement français, celui-ci n'a pas reçu, jusqu'à présent, aucune nouvelle de celle qui arrive de Mytilène.

Un annonceur qu'il est arrivé au terme de son voyage, l'amiral Gallard ajoutant que le *Léonide*, resté en arrière, attendait le *Mérodée* et un contre-torpilleur pour rallier le croiseur.

M. Leduc, qui était à bord de la *Mérodée*, n'est donc pas arrivé à Mytilène en même temps que l'amiral Gallard, d'ailleurs, il ne se peut attendre, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour exécuter ses ordres, d'être rejoint par le contre-torpilleur qui se devait lui servir de escorte.

On attend, en attendant, la nouvelle donnée ce matin, d'après laquelle l'amiral Gallard aurait télégraphié au clair à M. Bapat qu'il avait pris possession des données de l'île de Mytilène, et pas attendu, pour